

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023



Ordre du jour
du Conseil Municipal du 15 mai 2023 à 20H00

- 1/ Créations et suppressions de postes
- 2/ Compte de gestion 2022
- 3/ Compte administratif 2022
- 4/ Décision Modificative budgétaire n°1 : Budget primitif 2023
- 5/ Tarifs et règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs
- 6/ Tarifs et règlement intérieur de la restauration scolaire
- 7/ Subventions aux associations culturelles et sportives
- 8/ Plan de financement pour l'enfouissement des réseaux quartier de Belmont - tranche 2
- 9/ Plan de financement pour l'enfouissement des réseaux quartier de Belmont - tranche 3
- 10/ Plan de financement pour les demandes de subventions pour la construction du centre de loisirs - modification
- 11/ Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour les huisseries du Groupe Scolaire Edouard Herriot
- 12/ Convention Système National d'Enregistrement pour la demande de logement social en ligne
- 13/ Convention de prestations de services 2023-2027 avec la CAPI pour l'entretien des voiries
- 14/ Droit de Prémption Urbain
- 15/ Election des Jurés d'assises
- 16/ Questions diverses

Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie

Fait à Vaulx-Milieu, le 09/05/2023

Le Maire,

Dominique BERGER



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023



MAIRIE DE VAULX-MILEU
7, Place de l'église 38090 Vaulx-Milieu
04 74 94 27 64

POUVOIR

Je soussigné Philippe LEHALLE

Agissant en qualité de Conseiller Municipal

Empêché d'assister à la réunion du conseil municipal

Qui se tiendra le 15 mai 2023

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

à M. Didier BASSIERE.

Fait à Vaulx-Milieu,

le déclarant



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) **Nagaly RUBENIGNE**
agissant en qualité de **Adjointe au Maire**
empêché(e) d'assister à **Conseil Municipal**
Qui se tiendra le **15 Mai 2023**

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
M^r **Dominique BERGER**

Fait à VAULX-MILIEU, le **13/05/2023**

Le déclarant



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

POUVOIR

Je soussigné(e) **Silke RATONNAT**
agissant en qualité de **Conseillère municipale**
empêché(e) d'assister à **Conseil Municipal**
Qui se tiendra le **15 mai 2023**

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document à
Mme **Hortense TOROSSIAN**

Fait à VAULX-MILIEU,

Le déclarant

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Séance ordinaire du 15 mai 2023

Le quinze mai deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

Présents : Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GAUTIER Sébastien, GOUTTEFANGEAS René, LOCATELLI Pascal, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, SORRO Jean-Michel, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, DARMET Lise, HANIQUE Danielle, MATEO Roselyne, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, TOROSSIAN Hortense.

Excusées : POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique, RATONNAT Silke donne pouvoir à TOROSSIAN Hortense, LEHALLE Philippe donne pouvoir à BASSIERE Didier.

Absent : /

Madame Lise DARMET a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 20 mars 2023 :

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023/15 : Personnel communal : création et suppression de poste

Monsieur le premier adjoint en charge du personnel expose :

Vu la saisine du Comité Technique,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin d'ajuster les emplois aux grades et de prévoir l'évolution de la carrière du personnel de la collectivité, les modifications suivantes sont proposées :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 03 septembre 2023 ;
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 03 septembre 2023 ;
- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1er octobre 2023 ;
- Suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe au 30/09/2022 ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111

Délibération votée par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention

René GOUTTEFANGEAS : Il s'agit de trois avancements de grade et d'une suppression de poste suite à un départ.

Délibération n° 2023/16 : Compte de gestion 2022

Monsieur le premier adjoint en charge des finances et du personnel expose :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 contre, 0 abstention

René GOUTTEFANGEAS : Il n'y a pas d'augmentation des taux communaux pour le foncier bâti et non bâti.

L'augmentation constatée du montant de la taxe sur le foncier bâti provient de l'augmentation de la valeur locative des biens (calcul national) et non pas du taux communal qui est inchangé.

Délibération n° 2023/17 : Compte Administratif 2022

Monsieur le premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :

L'exercice budgétaire 2022 est clos. Il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif correspondant.

Le tableau 1 récapitule l'exécution de l'exercice 2022 pour les sections de fonctionnement et d'investissement, en dépenses et en recettes :

Tableau 1

	Fonctionnement En euros	Investissement En euros
Recettes	2 866 663,40€	507 853,93€
Dépenses	2 389 552,64€	540 372,53€
Résultat de l'exercice	477 110,76€	-32 518,60€

Le tableau 2 permet, en fonction des résultats reportés de l'exercice 2021, de la part affectée à l'investissement et des résultats de l'exercice 2022 de déterminer les résultats de clôture 2022 :

Tableau 2

	Fonctionnement En euros	Investissement En euros
Résultat reporté de l'exercice précédent	3 322 136,45€	56 613,24€
Résultat de l'exercice	477 110,76€	- 32 518,60€
Part affectée à l'investissement	-	-
Résultat de clôture	3 799 247,21€	24 094,64€

Il est précisé toutefois qu'il doit être déduit du résultat de clôture de la section d'investissement, les dépenses d'investissement 2022 engagées non mandatées et inscrites obligatoirement en crédits de report sur le budget primitif 2023. Ces dépenses s'élèvent à 22 802,47€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022 tel qu'il a été exposé
- **ARRETE** les résultats de l'exercice 2022 :
 - en section de fonctionnement à + **477 110,76€**
 - en section d'investissement à **-32 518,60€**
- **ARRETE** les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2022 :
 - en section de fonctionnement à **3 799 247,21€**

- en section d'investissement **24 094,64€**

Délibération votée par 21 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention
Monsieur le Maire ne participe pas au vote

René GOUTTEFANGEAS : Le budget d'investissement de plus de 2 millions d'euros est le plus important voté par la commune sur les deux mandats.

Délibération n° 2023/18 : Décision Modificative n°1 – Budget Primitif 2023

Monsieur le Premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :

Les résultats définitifs budgétaires 2022 ayant été validés par la Trésorerie après la date du vote du budget intervenue le 20 mars 2023, il convient de mettre à jour les chiffres et de voter une décision budgétaire modificative.

Conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal est appelé à voter le budget primitif 2023 présenté en annexe de la délibération et s'établissant ainsi qu'il suit par chapitre :

Fonctionnement : dépenses

- Chapitre 011 Charges à caractère général : 2 222 500€
- Chapitre 012 Charges de personnel : 1 836 257,€
- Chapitre 014 Atténuations de produits : 225 000€
- Chapitre 022 Dépenses imprévues fonctionnement : 400 000€
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : 1 625 000,00€
- Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 134 492,30€
- Chapitre 65 Autres charges gestion courante : 174 000€
- Chapitre 66 Charges financières : 9 269,96€
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 5 000 €

Total dépenses de fonctionnement : 6 631 519,26€

Fonctionnement : recettes

- Chapitre 002 Excédent antérieur reporté : 3 799 247,21€
- Chapitre 013 Remboursement sur rémunération personnel : 30 000,00€
- Chapitre 70 Produits des services : 185 500€
- Chapitre 73 Impôts et taxes : 2 211 924,00€
- Chapitre 74 Dotations et participations : 374 107,08€
- Chapitre 75 : Autres produits gestion courante : 30 000€
- Chapitre 76 : Produits financiers : 0€
- Chapitre 77 Produits exceptionnels : 0€
- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 740,97€

Total recettes de fonctionnement : 6 631 519,26€

Investissement : dépenses

- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées : 48 083,86€

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

- Chapitre 020 Dépenses imprévues Investissement : 100 000,00€
 - Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204) : 3 000€
 - Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 0€
 - Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 891 890,57€
 - Chapitre 23 Immobilisations en cours : 1 250 000€
 - Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 0€
 - Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 740,97€
- Total dépenses d'investissement : 2 293 715,40€**

Investissement : recettes

- Chapitre 013 Subventions d'investissement : 405 897,00€
 - Chapitre 10 Dotations Fonds divers réserves : 104 231,46€
 - Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement : 1 625 000,00€
 - Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section : 134 492,30€
 - Chapitre 001 Solde d'exécution positif reporté : 24 094,64€
- Total recettes d'investissement : 2 293 715,40€**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, examiné le document budgétaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement à **6 631 519,26€** et en section d'investissement à **2 293 715,40€** (y compris crédits de report).

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : Le budget provisoire avait été voté lors du dernier Conseil Municipal. Les résultats ont été actualisés avec les chiffres définitifs de la Trésorerie. Monsieur le Maire remercie le premier Adjoint et les agents administratifs pour le temps passé sur l'élaboration du budget avec le contexte cette année le déménagement de la Trésorerie de La Verpillière à Bourgoin-Jallieu.

Délibération n° 2023/19 : Tarifs et règlements intérieurs 2023-2024 des Accueils collectifs de Mineurs 3-17 ans

Madame l'adjointe aux affaires scolaires expose :

Dans le cadre des accueils de loisirs des enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans, il est proposé à l'assemblée de fixer les tarifs et de valider les règlements intérieurs applicables à compter du 10 juillet 2023.

1- Les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs :

Afin de tenir compte de l'évolution annuelle des prix et du coût de la masse salariale nécessaire au bon fonctionnement des accueils de loisirs, une revalorisation de 5% est appliquée sur l'ensemble des tarifs.

Ces derniers tiennent compte des revenus du foyer et sont calculés en fonction du quotient familial.

Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 3/11 ans

ACM «l'île aux Kids » lors des mercredis en période scolaire et lors des vacances scolaires :

➤ **Enfants vaulxois, villards ou scolarisés sur la commune :**

Quotient Familial	Mercredi		Vacances scolaires		
	Matin+repas	Après-midi	Prix par jour pour les 3/11 ans	Forfait semaine (5 jours) 3/11 ans Uniquement lors des vacances d'été	Camp : 3/11 ans: prix par nuit
0 à 350	2,98€	2,24€	4,71€	21,28€	2,96€
351 à 620	5,23€	3,92€	8,28€	37,84€	4,71€
621 à 840	7,46€	5,60€	11,81€	54,40€	6,27€
841 à 1110	10,98€	8,24€	17,39€	81,61€	8,99€
1111 à 1360	11,94€	8,96€	18,92€	89,88€	9,81€
1361 à 1500	13€	9,75€	20,57€	98,16€	10,52€
1501 et plus	13,82€	10,36€	21,89€	105,27€	11,22€

➤ **Enfants des autres communes lors des vacances scolaires :**

Quotient familial	Prix journée 3/11 ans	Forfait semaine (5 jours) 3/11 ans Vacances d'été	Camp : 3/11 ans: prix par nuit
0 à 1110	23,09€	110,75€	11,53€
1111 et plus	27,69€	134,99€	13,83€

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Accueils Périscolaires 3/11 ans Aloha et L'île aux Kids

	Accueil du matin 7h30/8h30	Accueil du soir 16h30/18h30
0 à 620	1,04€	2,15€
621 à 1110	1,54€	3€
1111 et plus	2,04€	3,87€

Espace jeunes (11/17 ans) lors des vacances scolaires et des rencontres du vendredi soir :

➤ **Les adolescents vaulxois et villards**

Quotient familial	Prix journée avec repas	Prix journée sans repas	Camp : Prix par nuit	Forfait semaine (5 jours) 11/17 ans Vacances d'été	Quotient familial	Prix soirée avec repas (3h)
0 à 350	4,71€	3,56€	2,96€	21,28€	0 à 620	2,96€
351 à 620	8,28€	6,49€	4,71€	37,84€	621 à 1110	4,71€
621 à 840	11,81€	9,46€	6,27€	54,40€	1111 et +	5,92€
841 à 1110	17,39€	14,19€	8,99€	81,61€		
1111 à 1360	18,92€	15,38€	9,81€	89,88€		
1361 à 1500	20,57€	17,15€	10,52€	98,16€		
1501 et +	21,89€	18,33€	11,22€	105,27€		

➤ **Les adolescents des autres communes :**

Quotient familial	Prix journée avec repas	Prix journée sans repas	Prix par nuit camp	Forfait semaine (5 jours) 11/17 ans Vacances d'été	Prix soirée vendredi avec repas (3h)
0 à 1110	23,09€	18,47€	11,53€	110,75€	8,53€
1111 et plus	27,69€	22,16€	13,83€	134,99€	10,22€

Dans la cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé :

(Panier-repas fourni par la famille)

➤ **Enfants et adolescents vaulxois, villards ou scolarisés sur la commune**

Quotient familial	Prix journée sans repas	Mercredi		Forfait semaine (5 jours) 11/17 ans Vacances d'été
		Matin+pause méridienne	Après-midi	
0 à 350	3,56€	2,03€	1,53€	16,55€
351 à 620	6,49€	3,71€	2,78€	30,18€
621 à 840	9,46€	5,41€	4,05€	44€
841 à 1110	14,19€	8,11€	6,08€	65,96€
1111 à 1360	15,38€	8,79€	6,59€	71,53€
1361 à 1500	17,15€	9,80€	7,35€	79,73€
1501 et +	18,33€	10,48€	7,86€	85,25€

➤ **Enfants et adolescents des autres communes :**

Quotient familial	Prix journée sans repas	Forfait semaine (5 jours) Vacances d'été
0 à 1110	18,47€	87,73€
1111 et plus	22,16€	105,24€

2- Les règlements intérieurs des Accueils Collectifs de Mineurs :

Tels que présentés en annexes, les règlements intérieurs des Accueils Collectifs de Mineurs viennent définir les modalités d'inscription, d'accueil et de fonctionnement des structures de loisirs, formalisant ainsi un cadre défini pour les usagers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs des différents accueils de loisirs tels qu'ils sont proposés ci-dessus ;
- **APPROUVE** les règlements intérieurs des Accueils Collectifs de Mineurs tels que présentés en annexes,
- **PRECISE** que ces tarifs et ces règlements intérieurs sont applicables à compter du 10 juillet 2023.

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

René GOUTTEFANGEAS : La grille des quotients familiaux est identique à celles des années précédentes. L'augmentation réelle du prix des repas et des charges de personnel est à minima de 7%. Le delta avec l'augmentation de 5% appliquée est pris en charge par la Commune.

Délibération n° 2023/20 : Tarifs et règlement intérieur 2023-2024 des cantines scolaires

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires expose :

Dans le cadre de l'accueil des enfants dans les cantines scolaires, il est proposé à l'assemblée de fixer les tarifs et de valider le règlement intérieur applicable à compter du 4 septembre 2023.

1 – Les tarifs de la restauration scolaire :

Afin d'harmoniser les tranches des quotients familiaux à ceux du périscolaire, il est proposé à l'assemblée l'application de 7 tranches de barème au lieu de 5 tranches précédemment.

Quotient familial	Prix du repas 2023/2024
0 à 350	3,55 €
351 à 620	4,12 €
621 à 840	4,84 €
841 à 1110	5,42 €
1111 à 1360	5,51 €
1361 à 1500	5,59 €
1501 et +	5,72 €
Enfants des communes extérieures et Villards hors convention	6,72 €
Repas occasionnel (ticket)	
Professeurs des écoles	6,72 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** les 7 nouvelles tranches de barème suivant quotients familiaux ;
- **FIXE** les tarifs des repas servis dans les cantines scolaires tels qu'ils sont proposés ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables à compter du 4 septembre 2023.

2 – Les tarifs des repas fournis par les parents :

Considérant que la commune de Vaulx-Milieu affirme sa volonté d'accueillir au sein de ses restaurants scolaires les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires ;

Considérant que cet accueil nécessite la mise en place d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) ;

Considérant que la circulaire n° 2003-135 du 9 septembre 2003 stipule que le PAI peut prévoir la fourniture d'un panier repas pour l'enfant ;

Il est proposé à l'assemblée de fixer un tarif pour les enfants accueillis en PAI avec un panier repas fourni par les familles et de le fixer à 1,73 €, soit une revalorisation de 5 % par service de repas pour la période scolaire 2023 – 2024.

Ce tarif prend en compte uniquement les frais d'accueil de l'enfant durant le temps cantine (coût du personnel pour le service et le nettoyage, coût du personnel pour la garderie, charges d'eau et d'électricité).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer le tarif d'accueil des enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires dont les familles fournissent un panier repas à 1,73 € par service de repas ;
- **INDIQUE** qu'il n'est pas de la responsabilité de la Commune de s'assurer que le panier repas ne soit pas contre indiqué au regard du régime alimentaire de l'enfant et qu'aucun ingrédient ou complément au repas ne sera ajouté par la collectivité ;
- **PRECISE** que ce tarif sera applicable à compter du 4 septembre 2023 et, que la présente délibération sera annexée à chaque dossier PAI lequel sera signé par les parents de l'enfant.

3 – Le règlement de la restauration scolaire :

Tel que présenté en annexe, le règlement intérieur de la restauration scolaire vient définir les modalités d'inscription, d'accueil et de fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire tel que présenté en annexe ;

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : La grille des quotients familiaux pour la restauration scolaire a été modifiée cette année avec l'ajout de deux tarifs supplémentaires (8 au lieu de 6). Cette grille est maintenant la même que celle des centres de loisirs. Le coût du repas inclut deux heures de garderie sur la pause méridienne. Le nombre de repas servis par jour est d'environ 70 au Groupe Scolaire Edouard Herriot et d'environ 90 pour les écoles du village. La tarification des repas de la commune de Vaulx-Milieu est bien placée comparativement aux communes avoisinantes. Les enfants de moins de 3 ans en Toute Petite Section ne bénéficient pas de la garderie ni de la cantine car avant 3 ans l'école n'est pas obligatoire. Monsieur le Maire ajoute que les tarifs de la restauration scolaire devraient augmenter à

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

l'avenir en raison d'une hausse probable des prix appliqués par les prestataires. Un nouvel appel d'offres est en préparation actuellement, pour la période 2023-2023.

Délibération n° 2023/21 : Subventions aux associations culturelles et sportives

Monsieur le 5^{ème} Adjoint expose :

Il est proposé à l'assemblée de procéder aux attributions des subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2023.

Une réévaluation des montants, associée à la prise en compte des critères d'évaluation, a été réalisée en 2023, suite aux travaux de la Commission « Sports et associations ». La précédente refonte avait été opérée en 2015.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la liste suivante relative aux subventions de fonctionnement aux associations attribuées au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	Subvention 2023 en €	Subvention 2022 en €
AMICALE DES BOULES VAULXOISES	157,40	120,50
ACCA	158,00	167,00
ACCORD SENSIBLE	173,60	224,20
ADVM DANSE	1030,00	1 264,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	351,50	351,50
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	282,50	319,50
ASVT TENNIS	135,00	144,80
COCA (Association de Vaulx-Milieu)	sans réponse	sans réponse
COMITE DE JUMELAGE	298,40	262,40
CSV FOOTBALL	2 554,60 (dont 1 000 € de peinture pour le traçage)	2 595,12(dont 1 000 € de peinture pour le traçage)
HANDBALL LOISIR	152,00	Sans objet
LA PLUME VAULXOISE	245,60	158,00
LUNE ET SOLEIL (YOGA)	430,00	520,00
MUSIQUE ET VOIX	215,20	sans réponse
PETANQUE CLUB	779,60	488,00
RETRAITE SPORTIVE VAULXOISE	415,40	335,80

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

SCENE VAULXOISE	249,20	Sans objet
SCRAP VAULXOIS	Sans réponse	96,50
SCV JUDO	754,46	812,44
SELF-DEFENSE	133,50	Sans objet
VITAMINES	354,20	374,20
VMTT TENNIS DE TABLE	252,42	361,26

Délibération votée par 21 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.
M. Didier BASSIERE ne participe pas au vote.

Pascal LOCATELLI : Chaque année les associations complètent un dossier pour bénéficier des subventions. C'est le nombre réel d'adhérents qui est retenu cette année (pour rappel : pendant les années 2021 et 2022, la base 2019 était retenue pour gommer les effets de baisse d'adhérents suite au Covid). Le nombre d'adhérents était de 1 468 en 2019 et de 1 296 en 2022. Cette baisse peut être corrélée à la baisse des effectifs scolaires. Les associations avec un public de retraités voient leur nombre d'adhérents augmenter.

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure la maintenance et l'entretien des infrastructures sportives et culturelles et que les associations doivent être sensibilisées aux mesures d'économies d'énergie.

**Délibération n° 2023/22 : Plan de financement TE38 pour
l'enfouissement des réseaux électricité/télécommunication secteur
Belmont – Tranche 2**

Monsieur le 1^{er} adjoint en charge des finances expose :

Sur demande de la commune, Territoires d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de la 2^{ème} tranche de l'opération d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication de Belmont. La commune doit donc approuver le budget prévisionnel avec ses modalités de financement, et prendre acte de sa contribution prévisionnelle.

Le numéro d'opération est le suivant : 23-001-530 Enfouissement BT/TEL Belmont Tranche 2.

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 293 041€
- Le montant total de financement externe serait de : 121 260€
- La participation prévisionnelle aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 9 723€
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 162 058
-

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 293 041€

Financements externes : 121 260€

Participation prévisionnelle : 171 781€

(frais TE38+ contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

9 723€

Ce montant doit être engagé au budget de la Collectivité.

Travaux sur réseau de télécommunication
--

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	101 947€
Le montant total de financement externe serait de :	0€
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	4 855€
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	97 093€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 101 947€

Financements externes : 0€

Participation prévisionnelle : 101 947€

(frais TE38+ contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

4 855€

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : Il s'agit des enfouissements situés à l'Est de la commune. Entre septembre et décembre 2024, les enfouissements des réseaux d'électricité et de télécom concerneront la rue de la Bouvaresse jusqu'à la rue Montgeard, en se terminant rue de la Rochette. Les travaux se feront en deux tranches sur deux années pour maximiser les subventions de la part de TE38. La deuxième tranche sur Belmont (de la rue du Nautan à la rue de la Bouvaresse) aura lieu en 2025. Il n'existe pas de subventions pour financer les réseaux de télécommunication. La commune financera à hauteur de 273 000€ l'enfouissement des réseaux pour la tranche 2 et ce montant sera inscrit au budget 2024.

Délibération n° 2023/23 : Plan de financement TE38 pour l'enfouissement des réseaux électricité/télécommunication secteur Belmont – Tranche 3

Monsieur le 1^{er} adjoint en charge des finances expose :

Sur demande de la commune, Territoires d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de la 3^{ème} tranche de l'opération d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication de Belmont. La commune doit donc approuver le budget prévisionnel avec ses modalités de financement, et prendre acte de sa contribution prévisionnelle.

Le numéro d'opération est le suivant : 23-002-530 Enfouissement BT/TEL Belmont Tranche 3.

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 89 594€
- Le montant total de financement externe serait de : 42 016€
- La participation prévisionnelle aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à : 2 693€
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : 44 885€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 89 594€
Financements externes : 42 016€

Participation prévisionnelle : 47 578€

(frais TE38+ contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

2 693€

Ce montant doit être engagé au budget de la Collectivité.

Travaux sur réseau de télécommunication
--

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur ORANGE, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	49 767€
Le montant total de financement externe serait de :	0€
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :	2 370€
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	47 397€

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38
- de l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1- PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 49 767€
Financements externes : 0€

Participation prévisionnelle : 49 767€
(frais TE38+ contribution aux investissements)

2- PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour :

2 370€

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : Il s'agit de l'enfouissement de la tranche 3 en 2025 qui se monte approximativement à 97 000€ à la charge de la commune, qui devra être budgété en 2025. 98% des réseaux secs de la commune seront enterrés fin 2025.

Délibération n° 2023/24 : Modification du plan de financement pour la construction de l'accueil de loisirs Aloha

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

L'accueil collectif de mineurs Aloha à destination des enfants de 3 à 17 ans se déroule actuellement dans un préfabriqué.

Datant d'une dizaine d'années, ce dernier ne permet plus d'assurer un accueil de qualité en raison notamment de problèmes d'isolation et de chauffage. De plus, le développement démographique futur de la commune nécessite une anticipation sur les infrastructures communales et notamment celles à destination des enfants et des jeunes dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires. Par conséquent, la Municipalité a fait le choix de construire un nouveau centre de loisirs plus en adéquation avec les besoins des familles.

Eligible à des aides financières, la commune a sollicité ses partenaires sur ce projet. A savoir, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que la CAF de l'Isère. Cette dernière n'a pas donné de suite favorable à notre demande de subvention, par contre la Région a augmenté sa participation à hauteur de 30% du coût HT au lieu de 25%.

Par conséquent, il convient de modifier le plan de financement du projet qui s'établit ainsi :

- Subvention de l'Etat « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » : 145 500 €
(25% sur la base de 582 000 € HT - dossier transmis en avril 2022 car soumis à une date butoir et non modifiable au niveau du coût de l'opération)
- Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 187 397 €
(30% sur la base de 624 658,08 € HT)
- Autofinancement : 291 761,08 € (47%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône- les subventions comme mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que le coût global de cette opération sera prévu en section d'investissement au Budget Prévisionnel 2023 – compte 2313.

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air et les travaux actuels concernent les aménagements intérieurs avec la pose de laine de bois (matériau isolant). Le chantier avance correctement et devrait être livré pour la rentrée 2023 ou courant septembre.

Délibération n° 2023/25 : Demande de subvention pour le changement des menuiseries et volets du Groupe Scolaire Edouard Herriot

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Le Groupe Scolaire Edouard Herriot, construit en 1981 nécessite une rénovation des huisseries et volets. En effet, devenues vétustes, les menuiseries de ce bâtiment n'assurent plus leur rôle d'isolant et la collectivité a pu constater au fil des années d'importantes déperditions thermiques auxquelles s'ajoutent des problèmes de fermeture.

Concernant le choix des matériaux, la Municipalité a opté pour un vitrage isolant selon normes en vigueur plus performant assurant ainsi un meilleur confort thermique, complété par un système de volets roulants électriques solaires moins énergivore. En parallèle, un audit énergétique du bâtiment (suite au nouveau décret Eco Energie Tertiaire) en partenariat avec l'AGEDEN, est réalisé afin de bénéficier de conseils d'expert en vue d'améliorer la performance énergétique.

Le remplacement de 84 fenêtres et 67 volets va permettre d'une part d'augmenter la performance énergétique du bâtiment assurant ainsi un meilleur confort de vie pour les élèves fréquentant cet établissement et d'autre part de réduire la facture énergétique.

Eligible à des aides financières, la commune a sollicité ses partenaires sur ce projet. A savoir, l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que le Département de l'Isère.

Le coût global du projet est estimé à 399 000 € HT, le financement prévisionnel de l'opération s'établissant ainsi :

- Subvention de l'Etat « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » : 99 750 € (25%)
- Subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 139 650 € (35%)
- Subvention du Département : 79 800 € (20%)
- Autofinancement : 79 800 € (20%)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la Région Auvergne Rhône et du Département de l'Isère, les subventions comme mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant et à signer tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que le coût global de cette opération sera prévu en section d'investissement au Budget Prévisionnel 2023 – compte 2313

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

René GOUTTEFANGEAS : Parallèlement au changement des huisseries, une étude thermique des bâtiments du Groupe Scolaire Edouard Herriot sera réalisée à la demande de l'Etat car il s'agit d'un bâtiment de plus de 1 000 m2 dont la consommation d'énergie doit diminuer de 30% d'ici 2050. Les

travaux seront effectués pendant les vacances scolaires d'été et commenceront après le rendu de l'étude thermique.

Délibération n° 2023/26 : Convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (Etat, Département, Action Logement, ...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le Préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun.

Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que les communes puissent continuer à avoir accès au SNE en enregistrement.

La convention présentée ce jour en annexe indique notamment que la commune de Vaulx-Milieu va poursuivre l'enregistrement dans le SNE des demandes de logement social déposées sur sa commune.

Elle sera co-signée par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI), conformément aux exigences du Préfet, puisque cette convention se doit d'être en accord avec l'organisation intercommunale relative à l'accueil des demandeurs de logement social.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du SNE
- **AUTORISE** le Maire à la signer.

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Dominique BERGER : Les demandeurs de logements sociaux complètent un dossier puis un numéro unique leur est attribué. Il s'agit d'un renouvellement de convention sans modification.

Délibération n° 2023/27 : Convention de prestation de services 2023-2027 avec la CAPI pour l'entretien des voiries

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L 5216-7-1 et L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales qui octroient aux communautés d'agglomération la possibilité de réaliser des prestations de service relevant des attributions des communes membres et pour le compte de ces dernières, sous la forme de conventions de gestion d'équipements ou de service,

Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Vu la délibération communautaire du 9 mars 2023 fixant une nouvelle tarification pour les prestations de service,

La commune, ne disposant pas en interne des moyens nécessaires pour réaliser les prestations de service citées ci-dessous, et relevant de sa compétence, sollicite la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère pour la réalisation des prestations de service suivantes :

- Elagage et fauchage des accotements des voiries communales et communautaires
- Balayage mécanique des voiries communales, communautaires et départementales en agglomération
- Signalisation horizontale des voiries communales et départementales en agglomération
- Signalisation verticale de police sur voiries communales, communautaires et départementales en agglomération
- Entretien des voiries communales

Une convention unique couvre l'ensemble de ces prestations pour la période 2023-2027.

Le coût des prestations de service est détaillé dans le tableau ci-dessous :

PRESTATION	COÛT TTC HORAIRE 2023	BASE 2023 (en heures)	COÛT TTC ANNUEL 2023
Elagage/fauchage	69,00 €	300	20 700,00 €
Balayage mécanique	85,08 €	115	9 784,20 €
Signalisation horizontale	80,41 €	80	6 432,80 €
Signalisation verticale	76,48 €	180	13 766,40 €
Entretien voiries	96,17 €	90	8 655,30 €
TOTAL		765	59 338,70 €

Les prestations fournies feront l'objet d'une **facturation au réel**, en tenant compte des prestations effectivement réalisées par la CAPI pour le compte de la commune, **dans la limite maximale des heures prévues dans le tableau ci-dessus.**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de prestation de services avec la CAPI pour l'entretien des voiries.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Dominique BERGER : La convention couvre 5 domaines de compétences : élagage et fauchage, balayage mécanique, signalisation horizontale, signalisation verticale, entretien des voiries. Les coûts horaires ont été revus à la hausse par la CAPI. Si la commune devait gérer ces prestations en interne,

Mairie de Vaultx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

le coût serait plus élevé. En novembre, décembre, janvier et février, le balayage est fait toutes les semaines. Actuellement un test est fait pour balayer toutes les 3 semaines afin de réduire les interventions à 115 heures au lieu de 180 heures.

Délibération n° 2023/28 : Droit de Préemption Urbain

Monsieur le Maire expose :

Six projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Une maison d'habitation cadastrée section B n° 1466 sise 3 impasse du Martaret ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 837 sise 13 rue des Ecoles ;
- Un tènement cadastré section AB n° 359 sis 1 route de Four ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AH n° 210 sise 34 rue Hector Berlioz ;
- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 479 sise 8 chemin du Milloud ;
- Une maison d'habitation cadastrée section B n° 1662 et 1663 sise rue du Passou ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 11 à 16 déposées respectivement en mairie les 11, 13, 18 et 28/04/2023 et le 03/05/2023.

Délibération votée par 22 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

Questions du public :

→ Signalement de la formation de trous dans le rue de la Rochette

Réponse de M. le Maire : Les services techniques passeront voir. De gros travaux de réfection ne sont pas prévus actuellement puisque la rue fait partie des projets d'enfouissement des réseaux en 2025.

Informations diverses :

Dominique BERGER :

- Un incendie a eu lieu au Château Charvet et l'édifice est très endommagé. Le centre de Vaulx-Milieu était bouché. Monsieur le Maire avec l'aide de la police municipale s'est occupé de la circulation. Une enquête est en cours. Un incendie avait eu lieu 3 semaines plus tôt dans les dépendances.

- Samedi 13 mai s'est déroulée la première fête inter-quartiers avec 3 équipes de 9 participants. Tous les jeux se sont faits sous la pluie. A noter une ambiance très festive. Une coupe sera remise en jeu chaque année pour les vainqueurs.

- Dates à retenir :
 - 20-21 mai : Concours de boules lyonnaises
 - 4 juin : vide-grenier organisé par le Club Sportif Vaulxois
 - 9 Juin à 19H : Un Conseil municipal extraordinaire permettra de désigner 7 délégués et 4 suppléants pour les élections sénatoriales le 24 septembre à Grenoble.
 - 10 juin : fête de l'été. Une réunion aura lieu avec le Comité des Fêtes pour définir l'organisation.
 - 29 Juin à partir de 19H un concert de Jazz aura lieu sous la Halle. Le flyer devra indiquer les parkings de la route de Four, de la rue de la Poste et du gymnase.
 - 7 juillet à 14H : Réunion avec la CAPI ayant pour objet la mise en compatibilité du PLU de la commune avec le projet de Parc Technologique 2

- Une entreprise certifiée est venue faire un diagnostic sur 6 platanes de la commune : un arbre sur la place de l'église est malade et devra être abattu.

- Renaturation de la Bourbe : le bureau de CAPI s'oriente pour faire une pause d'une dizaine d'années. Les budgets de la renaturation seront transférés sur d'autres communes en amont. Il n'y aura pas de travaux à court terme sur notre commune.

- Une trentaine de personnes se sont déclarées intéressées par le projet de jardins communaux. Une réunion d'information sera organisée début juin.

- Tirage au sort de 6 jurés d'Assises



Prochains Conseils Municipaux :

- vendredi 9 juin 2023
- lundi 3 juillet 2023

salle du Conseil Municipal



Mairie de Vaulx-Milieu
Séance du 15 mai 2023

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2023-15	Personnel communal : création et suppression de poste	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-16	Compte de gestion 2022	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-17	Compte administratif 2022	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 M. le Maire ne participe pas au vote
2023-18	Décision Modificative n°1 – Budget primitif 2023	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-19	Tarifs et règlements intérieurs 2023-2024 des Accueils Collectifs de Mineurs 3-17 ans	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-20	Tarifs et règlement intérieur 2023-2024 des cantines scolaires	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-21	Subventions aux associations culturelles et sportives	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 M. Didier BASSIERE ne participe pas au vote
2023-22	Plan de financement TE38 pour l'enfouissement des réseaux électricité/télécommunication secteur Belmont – Tranche 2	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-23	Plan de financement TE38 pour l'enfouissement des réseaux électricité/télécommunication secteur Belmont – Tranche 3	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-24	Modification du plan de financement pour la construction de l'accueil de loisirs Aloha	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-25	Demandes de subvention pour le changement des menuiseries et volets du groupe scolaire Edouard Herriot	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-26	Convention entre le Préfet de l'Isère et les services utilisateurs du Système National d'Enregistrement des demandes de logement social	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-27	Convention de prestation de services 2023-2027 avec la CAPI pour l'entretien des voiries	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2023-28	Droit de Prémption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Mairie de Vault-Milieu
Séance du 15 mai 2023

Fait et délibéré le 15 mai deux mil vingt-trois et, ont signé le Maire et la Secrétaire

Signatures

BERGER Dominique	Maire	
Lise DARMET	Conseillère municipale	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier
BEDDOUCHE Marie
BERGER Dominique
BERNET Corinne
BRAULT Jean-Pierre
DARMET Lise
FERLET Daniel
GAUTIER Sébastien
GOUTTEFANGEAS René
HANIQUE Danielle
LOCATELLI Pascal
LUQUAIN Rémi
MATEO Roselyne
METTEM Yves
MILLE Christiane
PETIT Pierrette
RIVOIRE Gérard
SORRO Jean-Michel
TOROSSIAN Hortense